

Montréal, 20 décembre 2019

Monsieur Éric Girard

Ministre des Finances du Québec
Édifice Gérard-D.-Lévesque
12, rue Saint-Louis
Québec (Québec)
G1R 5L3

c.c.

Monsieur Benoit Charrette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Monsieur Jonathan Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles

Monsieur François Bonnardel, ministre des Transports

Objet : Demandes budgétaires

Monsieur le ministre,

Fondée en 1990 et établie au Québec depuis 2008, la Fondation David Suzuki est l'une des plus importantes organisations environnementales au Canada. À travers la science, le plaidoyer et la sensibilisation, la Fondation David Suzuki a pour mission d'identifier et de mettre en œuvre des solutions qui assurent la protection du climat, de la biodiversité et des systèmes naturels qui soutiennent notre économie et nos sociétés. Forte de l'appui de plus de 100 000 sympathisants au Québec, la Fondation souhaite vous présenter ses demandes budgétaires en matière de protection des milieux naturels, de mobilité durable et de lutte aux changements climatiques.

1. Électrification et Lutte aux changements climatiques

Soutenir la mise sur pied du Centre climat Montréal en contribuant à son fond de dotation

Le Centre climat Montréal est l'un des huit centres *Low Carbon Cities Canada* (LC3) établis dans les grandes villes canadiennes. Il a pour mission d'appuyer des solutions de réduction de gaz à effet de serre (GES) dans la région métropolitaine de Montréal à travers l'investissement d'impact et le développement de programmes et d'outils financiers innovants en partenariat avec le secteur privé, les municipalités de la grande région de Montréal et les divers paliers de gouvernement. Basé sur le modèle éprouvé du *Toronto Atmospheric Fund*, le centre agit comme un accélérateur et un incubateur de solutions de réduction d'émissions de GES en complémentarité avec les organisations existantes.

Le Centre climat Montréal est pourvu d'un fond de dotation de 33 millions de dollars financé par le gouvernement fédéral dans le cadre d'un investissement de 183 millions \$ alloué à la Fédération

canadienne des municipalités (FCM) pour la création de sept centres climat dans autant de grandes villes canadiennes. Le centre doit maintenant compléter sa dotation en levant un financement de 24 millions \$ additionnels. La Fondation familiale Trottier s'est engagée à investir 5 millions \$ dans la dotation du projet. Compte tenu de l'importance de la région métropolitaine de Montréal pour l'atteinte des objectifs du Québec en matière d'électrification et de lutte aux changements climatiques, et de l'importance d'accélérer les innovations financières et technologiques pour atteindre les objectifs québécois de réduction des GES, le centre est appelé à jouer un rôle névralgique dans la lutte aux changements climatiques.

- **La Fondation David Suzuki recommande que le gouvernement du Québec contribue à hauteur de 19 millions à la dotation du centre.**

Un soutien financier à la conversion des systèmes de chauffage au mazout au Québec

En 2014, 321 000 ménages utilisaient toujours le mazout comme source d'énergie pour le chauffage, soit 5,5 % de l'ensemble des sources énergétiques. Un ménage chauffé au mazout génère approximativement 3000 kg de CO₂ soit l'équivalent de ce qu'émet une voiture moyenne au Québec durant une année complète. Bien que le mazout soit déjà en voie d'être abandonné par les ménages et qu'il s'agisse d'un des gisements de réduction de GES les moins coûteux, le taux de conversion vers l'électricité demeure trop lent.

Depuis 2013, le programme *Chauffez vert* offre une aide financière aux propriétaires résidentiels désirant effectuer un virage vers une source d'énergie durable. Selon le dernier Rapport annuel de gestion 2018-2019 de Transition énergétique Québec, le coût de réduction de la tonne de GES pour ce programme se situe autour de 16 \$/tonne pour le résidentiel et de \$ 59/tonne pour le volet commercial et industriel.

- **La Fondation David Suzuki recommande de maintenir et bonifier le programme *Chauffez vert* pour accélérer le remplacement des systèmes de chauffage au mazout en vue de son élimination complète d'ici 2030.**

2. Mobilité durable et électrification des transports

Financement des transports collectifs

Le secteur du transport représente plus de 43% des émissions de GES du Québec et doit être considéré en priorité dans les efforts de lutte aux changements climatiques au Québec. Le transport s'accapare également plus de 20% du revenu disponible des ménages québécois, un poste budgétaire en constante augmentation. Les coûts de la congestion routière sont également en hausse, ce qui nuit à la productivité économique de nos régions métropolitaines, et notamment au transport de marchandises. Pour ces raisons, un coup de barre important est nécessaire. À titre de membre de l'Alliance Transit et de membre

du comité de suivi de la Politique de mobilité durable auprès du ministre des Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, la Fondation David Suzuki fait les recommandations suivantes :

- **Rééquilibrer à 50 / 50 les investissements entre transports collectifs et routiers, tel que prévu à la politique de mobilité durable ;**
- **Maintenir les 2/3 des revenus du marché du carbone dédiés aux transports, tel que prévu actuellement dans la loi, ou établir un financement équivalent, prévisible, pérenne et garanti de la mobilité durable au Québec.**

Financement de l'électrification des transports et écofiscalité

Entre le début du programme Roulez électrique en 2012 et le 31 décembre 2018, le gouvernement du Québec a versé environ 252 millions \$ en rabais pour l'achat et la location de véhicules partiellement ou entièrement électriques neufs et d'occasion ainsi que pour l'achat et l'installation de bornes de recharge. De son côté, la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) prélève un droit d'immatriculation additionnel (et un droit d'acquisition depuis 2016) pour les véhicules de forte cylindrée « afin de renforcer l'objectif de réduire les émissions polluantes des véhicules et les gaz à effet de serre ». Sur la même période, ce droit d'immatriculation additionnel a rapporté 467 millions \$. La majorité de ces sommes est présentement redirigée vers la Société de Financement des Infrastructures Locales du Québec (SOFIL) pour des projets de voirie locale, d'eaux usées, de transport collectif et de diverses infrastructures.

La Fondation David Suzuki croit que ces deux programmes devraient être liés dans une logique d'écofiscalité et d'interfinancement qui verrait les propriétaires de voitures grandes cylindrées et plus polluantes financer l'accessibilité des voitures à faible émissions pour les ménages québécois. Cela permettrait de libérer des sommes du fonds vert qui pourraient être réaffectées dans la mise en œuvre du Plan d'électrification et de lutte aux changements climatiques (PECC). Pour renforcer son acceptabilité, le programme pourrait se faire à revenu neutre pour l'État.

- **Créer un fonds autofinancé dédié à l'électrification des transports qui fonctionnera sur le principe de redevance-remise pour remplacer les modalités actuelles du programme Roulez vert.**

3. Protection des milieux naturels et adaptation aux changements climatiques

Protection des milieux naturels

Dans son budget 2018, le gouvernement fédéral a inscrit un montant de 500 millions de dollars visant à créer un nouveau Fonds de la nature d'un milliard de dollars en partenariat avec les organismes à but non lucratif, les provinces et les communautés autochtones. Ce fonds fédéral, aujourd'hui accessible, a pour but de « soutenir la protection des écosystèmes, des paysages et de la biodiversité ». Or, le Fonds de la

nature du Canada exige une contrepartie provinciale : pour avoir accès aux fonds fédéraux, le Québec doit également investir. Nous invitons donc votre ministère à établir une mesure budgétaire qui permettrait aux organisations de conservation des milieux naturels de :

- Contribuer à l'atteinte du 17 % protection du territoire ;
- Établir des partenariats avec les gouvernements, les municipalités, les entreprises et les communautés autochtones afin de préserver des zones écologiquement sensibles ;
- Maintenir les infrastructures naturelles nécessaires à la prévention des inondations ;
- Poursuivre la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030 en protégeant et en restaurant des sources d'eau potable ;
- Mettre en œuvre des actions en lien avec le Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026, en protégeant et en rendant accessibles les milieux naturels riverains au fleuve.

➤ **La Fondation David Suzuki recommande au Gouvernement du Québec d'investir 100 millions sur 5 ans pour la conservation, afin de permettre l'injection de fonds fédéraux au Québec.**

Adaptation aux changements climatiques et infrastructures naturelles

Les canicules estivales de 2018 ont entraîné la mort de 66 personnes à Montréal. Selon la Direction régionale de santé publique (DRSP), 66% des personnes décédées résidaient dans des îlots de chaleur. Les inondations de 2017 ont coûté 350 M\$ au Québec. Des inondations comparables se sont produites à nouveau en 2019 et il est possible que les changements climatiques accentuent les épisodes de canicules et d'inondations dans les prochaines décennies. L'augmentation marquée des impacts des changements climatiques rend urgent d'investir dans la mise à niveau de nos infrastructures urbaines. À cet égard, il est estimé qu'un dollar investi en prévention épargne six dollars en coûts économiques lors d'événements météorologiques extrêmes.

Les infrastructures naturelles, c'est-à-dire les arbres, boisés, milieux humides et autres milieux naturels permettent d'atténuer les pressions sur nos infrastructures d'évacuation des eaux pluviales en plus de diminuer la température des zones urbanisées. Longtemps considérées comme des milieux sans valeur, on reconnaît désormais leur importance en matière d'adaptation aux changements climatiques puisqu'elles peuvent diminuer l'ampleur des dommages causés par des événements météorologiques extrêmes. Au total, chaque dollar investi dans les IN&P rapporte 3 à 15\$ de bénéfices environnementaux, sociaux et de santé publique.

Le marché des infrastructures naturelles destinées à la lutte aux changements climatiques et aux îlots de chaleur est évalué à 430M\$ avec 65% des dépenses en végétaux et 35% en services professionnels tandis que la gestion des eaux pluviales serait quant à elle de 491M\$ (85 à 90% en services professionnels) pour le secteur de l'horticulture dans un horizon moyen terme (3-5 ans), avec le support du secteur pour favoriser le développement. En dédiant 5% des investissements annuels en infrastructures publiques, soit

environ 850 millions de dollars par an, on pourrait créer 20 000 emplois supplémentaires dans le secteur de la production ornementale, environnementale et nourricière et des services horticoles.

- **La Fondation David Suzuki recommande au Gouvernement du Québec de consacrer de 5 à 10% de son programme d'immobilisation aux infrastructures naturelles dans une optique d'adaptation aux changements climatiques**

En espérant que ces demandes seront accueillies favorablement et qu'elles se refléteront dans le budget 2020-2021 du Gouvernement du Québec, veuillez recevoir, monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.



Karel Mayrand
Directeur pour le Québec et l'Atlantique
Fondation David Suzuki